



POURCIEUX

La voix aurélienne

BULLETIN MUNICIPAL N°49

MAI 2011

SOMMAIRE

Page 1

Joyeux carnaval de l'école

Page 2

*Petites histoires
Place Léon Spariat
Travaux du conseil municipal*

Page 3

Le mot du maire

Pages 4 et 5

*Budget Communal
Compte administratif
Budget prévisionnel*

Page 6 et 7

*Environnement
le gaz de schiste*

Page 8

Travaux quartier de la gare

Page 9

Viticulture et économie

Pages 10 et 11

*Vie scolaire
Menaces sur l'école
Activités scolaires*

Page 12

*Agenda municipal
Etat civil*

Mairie de POURCIEUX
rue de l'Eglise
83470 POURCIEUX
tel : 04 94 78 02 05
fax : 04 94 59 73 73
mairie.pourcieux@wanadoo.fr
www.pourcieux.fr

Lâcher de ballons pour le carnaval de l'école

Petites histoires de Pourcieux

Place Léon SPARIAT

Cette place est située au sud de l'église en face l'école communale et derrière l'abside à l'ouest. Ces emplacements correspondent à l'ancien cimetière paroissial et à l'ancien «jardin du curé». L'abbé Léon Spariat (1861-1936) écrivain provençal et prédicateur célèbre, fut curé de Pourcieux de 1894 à 1904. Il était légèrement bossu et se nommait lui même l'abbé «maou foutu» (mal fichu).



C'est dans le presbytère aujourd'hui devenu mairie, qu'il écrivit son oeuvre majeure «lou sant Aloï de Broussinet» inspirée en partie par la fête votive locale et qui met en scène des personnages locaux tel Philemon Boyer, tambourinaire célèbre à cette époque, dans la Provence entière. En septembre 1899 Léon SPARIAT organisa à Pourcieux de grandes fêtes félibréennes avec jeux floraux en l'honneur de Marius Bourrelly, un des plus prolifiques écrivains en langue provençale.

Son chien, Fido, compagnon de tous les instants, qu'il aimait tant, est enterré en ce lieu. Il portait sur son collier ce quatrain :

«Siéu Fido lou chin d'un felibre
E lou miour dis animaou, Ai lou
coulié maï resti libré, Passant mi
fagués pas de maou». Je suis
Fido, le chien d'un félibre et le
meilleur des animaux. je porte
un collier mais je reste libre,
passant ne me fait pas de mal.

Conseil Municipal du 9 février 2011 à 20 heures 30

- Renouvellement d'une ligne de trésorerie de 140 000€ auprès du Crédit Agricole.
- Création d'un emploi d'adjoint territorial du patrimoine de 2ème classe à temps complet pour la gestion, l'accueil et l'organisation de la médiathèque.
- Signature de la convention qui définit les conditions administratives, techniques et financières de réalisation d'installations enterrées ou semi enterrées (ordures ménagères) avec la Communauté de Communes.
- Demande d'adhésion de la commune au Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var, de notification de cette délibération auprès du Syndicat Mixte de l'Energie des Communes du Var afin qu'il entame la procédure d'intégration ad hoc. Décision de transfert au profit du SYMIELECVAR des compétences n°1, 2, 3 et 4 des statuts du Syndicat.
- Avis favorable au tracé du sentier de Saint Jacques de Compostelle, à l'occasion de la révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée varois.
- Remboursement suite à une inversion de factures (service des eaux).

Conseil Municipal du 24 mars 2011 à 20 heures 30


- Demande de subventions pour le projet de remplacement de la canalisation d'adduction d'eau de la commune dans sa partie comprise entre la station de pompage de Vitalis et la rue Raoul Blanc. Il convient de présenter ce dossier au travers d'une nouvelle Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Ces travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2011 pour un montant de 251 045,00 euros H.T. maîtrise d'œuvre comprise. Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

Etat (DETR) 40%	100 418,00 €
Autofinancement	150 627,00 €

- Lecture d'un mail du Maire de Pontevès demandant le soutien des élus pour l'abandon définitif des prospections de gaz de schiste. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de prendre une motion de soutien pour l'abandon définitif des prospections de gaz de schiste.

Conseil Municipal du 18 avril 2011 à 20 heures 30

- Vote du Compte de Gestion 2010 / Compte Administratif 2010 / Affectation du résultat 2010 Commune.
- Vote des taux d'imposition directe 2010.
- Vote du Budget Primitif 2011 Commune.
- Vote du Compte de Gestion 2010 / Compte Administratif 2010 / Affectation du résultat 2010 Service Eau et Assainissement.
- Vote du Budget Primitif 2011 Eau et Assainissement.
- Subvention aux associations 2011.
- Demande de subvention pour l'aménagement intérieur de la Gare.
- Demande d'emprunts pour l'aménagement du quartier de la Gare; 196 378 € / Ligne de préfinancement de 1 000 000 €.



Malgré une légère augmentation de la population et un nombre d'élèves sensiblement le même que les années précédentes, l'Inspection Académique nous a informé, le 31 mars, de la décision de retrait d'un poste à l'école de Pourcieux et, donc, de la fermeture d'une classe à la rentrée de septembre 2011. A cette mesure, s'ajoute la suppression d'un poste de RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) dans la circonscription, ce qui aura pour conséquence de diminuer le nombre d'heures d'intervention dans notre école. Cet enseignant spécialisé joue un rôle primordial dans la réussite de tous les élèves et, en particulier, ceux de notre commune rurale.

En décidant de supprimer, à la rentrée 2011, plusieurs milliers de postes d'enseignants, le gouvernement continue de mettre à mal la qualité de notre école publique, avec plus d'élèves par classes et le risque de ne plus pouvoir scolariser les tout-petits. Malgré des moyens modestes, les élus de la commune ont toujours favorisés le développement et l'équipement de l'école communale, pour offrir à nos élèves les meilleures chances de réussite. La décision qui vient d'être prise va à l'encontre de notre vision des choses en matière d'avenir pour nos enfants et le conseil municipal a fait connaître, à l'Inspection Académique, son opposition à la fermeture de la classe.

Un autre sujet de préoccupation, qui peut avoir de graves répercussions sur notre environnement direct, est le projet d'exploitation des gaz de schiste par fracturation. La commune est directement concernée par le permis dit de « Brignoles ». Une motion a été prise le 24 mars par le conseil municipal pour s'opposer, là aussi, à la décision arbitraire de l'Etat et son manque de transparence évident.

L'année 2011 va aussi être particulièrement marquée par la mise en place de la réforme des collectivités territoriales. Sans réelle concertation avec les élus et les habitants, Le Préfet va, notamment, imposer des modifications importantes dans les regroupements intercommunaux. En ce qui nous concerne, il propose de regrouper cinq communautés de communes au sein d'une communauté d'agglomération de la Provence Verte. Avant la fin de l'année, chaque commune devra se prononcer sur ce nouveau schéma mais on peut se demander s'il sera vraiment tenu compte de leur avis, sachant les pouvoirs exorbitants donnés aux préfets par la nouvelle loi.

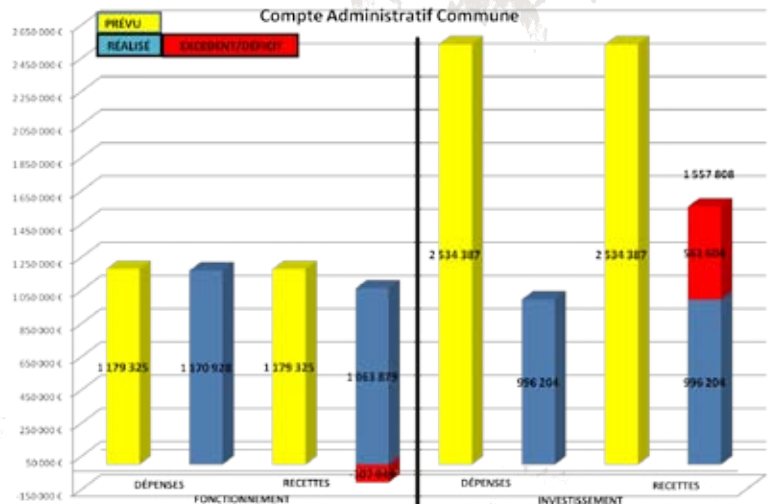
Dans ce 49ème numéro du bulletin municipal, vous retrouverez toutes les rubriques habituelles, les informations et les sujets qui reflètent la vie de notre village, ainsi que le dynamisme des associations et de tous ceux qui, ensemble, participent à la préservation de notre cadre de vie et de son tissu social.

Jean-Raymond NIOLA,

Le Compte Administratif

Ce document, approuvé par le Conseil Municipal avant le 30 juin, rend compte de la réalisation des dépenses et recettes de l'année précédente.

Véritable bilan financier de la commune, le Compte Administratif (CA) permet d'établir une analyse financière et d'apprécier l'écart entre les propositions de dépenses et de recettes adoptées lors du vote du Budget Primitif (BP), et la réalité de leur exécution. Contrairement à un budget, qui doit être en équilibre (dépenses = recettes pour chaque section, fonctionnement et investissements), le compte administratif, qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.



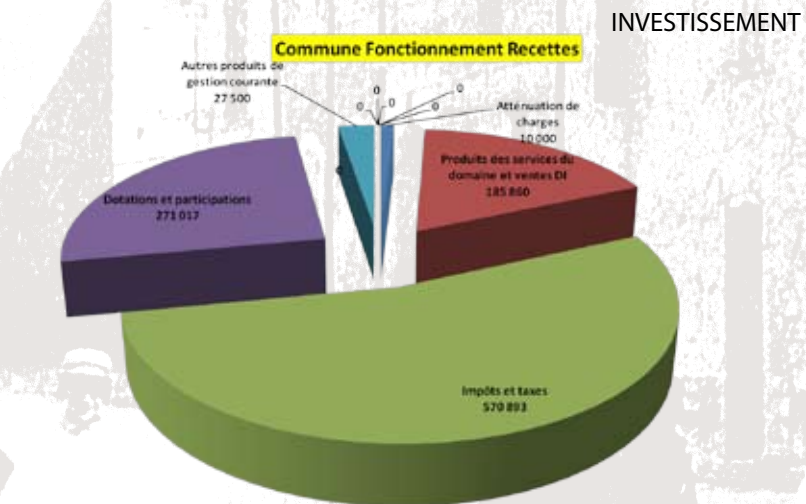
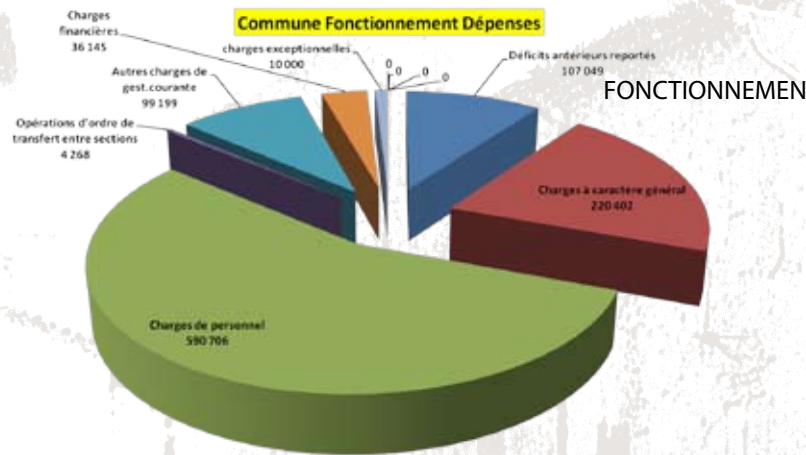
Le Budget Primitif Commune

Budget voté par l'assemblée locale en début d'exercice. Il fixe les enveloppes de crédits permettant d'engager les dépenses pendant la durée de l'exercice. Il détermine aussi les recettes attendues, notamment la fiscalité directe locale.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.



La commune fixe les taux de la Taxe d'Habitation, de la Taxe sur le Foncier Bâti et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti. Le produit fiscal pour chaque taxe est égal à la base totale multipliée par le taux voté par le Conseil Municipal qui s'élève à +10%. L'augmentation de la fiscalité permet un réajustement dû à une forte baisse des dotations.

Restes à réaliser

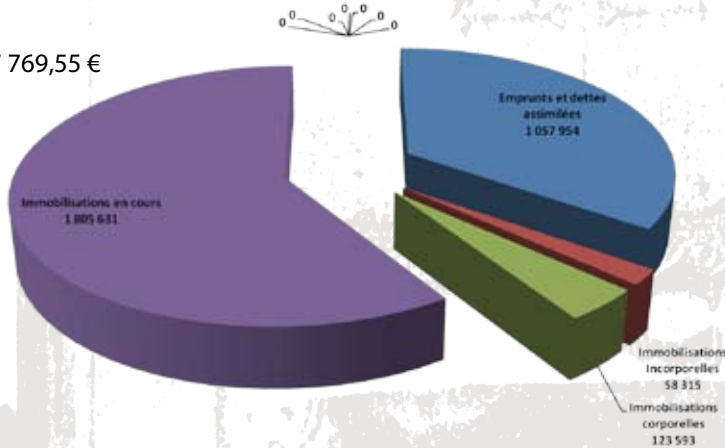
Déterminé à partir des engagements réels de la collectivité, le montant des restes à réaliser ne correspond pas systématiquement à la différence arithmétique entre les prévisions et les réalisations. Il s'agit du montant réel des crédits qu'il convient de maintenir et de reporter pour permettre :

- le règlement des dépenses engagées mais non encore mandatées,
- la perception des recettes juridiquement certaines n'ayant pas donné lieu encore à l'émission d'un titre.

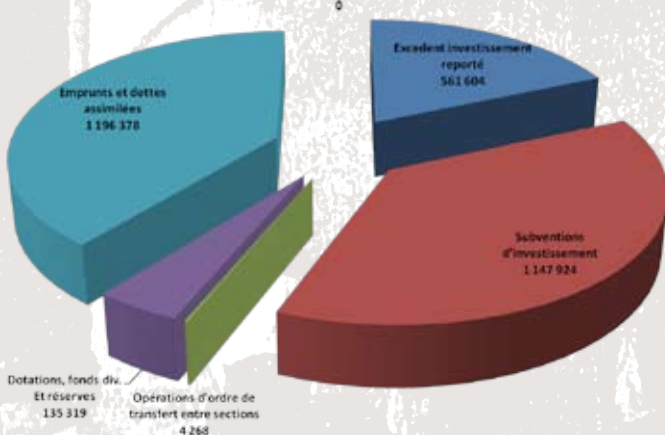
AFFECTATION DU RÉSULTAT COMMUNE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENT
Résultats reportés		21 825,43		77 662,50	0,00	99 487,93
Opérations de l'exercice	1 170 927,84	1 042 053,21	996 204,21	1 480 145,61	2 167 132,05	2 522 198,82
Totaux	1 170 927,84	1 063 878,64	996 204,21	1 557 808,11	2 167 132,05	2 621 686,75
Résultat d'exécution	107 049,20	0,00	0,00	561 603,90	0,00	454 554,70
Besoin de financement	-107 049,20					
Excédent de financement						
Reste à réaliser DÉPENSES	1 538 182,24					
Reste à réaliser RECETTES	846 151,46					
Besoin total de Financement	130 426,88					
Excédent total de financement						
		0,00		au compte 1068 investissement		
		107 049,20		au compte 002 excédent de fonctionnement reporté		

Commune Investissement Dépenses



Commune Investissement Recettes



Tout comme la majorité des communes, plus de la moitié des dépenses de fonctionnement est affectée aux dépenses de personnel. La commune de Pourcieux compte aujourd'hui 21 agents (11 titulaires à temps complet, 2 titulaires à 90%, 2 titulaires à 80%, 2 titulaires à 70%, 1 titulaire à 40%, 1 CDD à 80%, 1 CDD à 50% 1 Contrat Aidé à 75%).

Les recettes de la section fonctionnement ont pour origine principale les impôts et taxes, de même que les donations et participations.

Comme nous l'avons dit précédemment les recettes prévues l'année dernière ont été grandement revues à la baisse (-60 000 taxes droit de mutation / - 17 000 au titre de la T.P / -15 000 groupement de collectivité...) ce qui a conduit à un réajustement du taux de fiscalité pour cette année.

Les principales dépenses d'investissement sont induites cette année encore par la construction de la médiathèque et l'aménagement de la gare, la réalisation d'un parking, des voiries et réseaux, la mise en place de vidéo protection et l'achat de matériel informatique et de mobilier pour la médiathèque.

Les recettes sont ici représentées par postes, elles comprennent principalement les subventions (Etat, Région, Département), les emprunts, les remboursements partiels de TVA, les amortissements.

TABLEAU COMPARATIF DES TAUX

	Pourcieux 2010	Pourcieux 2011	France	Var	Plafond
Taxe habitation	10,39%	11,43%	23,54%	22,29%	58,85%
Foncier bâti	22,66%	24,93%	19,67%	21,61%	54,03%
Foncier non bâti	78,55%	86,40%	48,18%	66,82%	167,05%

Pour plus de détails vous pouvez consulter les comptes rendus du Conseil Municipal du 18 avril 2011 sur le site internet de la commune notamment en ce qui concerne le budget de l'eau et de l'assainissement.

www.pourcieux.fr

Les budgets sont bien sûr également à votre disposition à l'Hôtel de Ville.

Exploitation des hydrocarbures par fracturation hydraulique.

Depuis quelques mois, nous entendons fortement parler de l'extraction du gaz de schiste et plus particulièrement d'une demande de permis dit de «Brignoles» qui nous concerne et couvre une surface d'exploration de 6785 km².

Comme vous pouvez le lire ci-dessous il s'agit de permis de recherches d'hydrocarbures délivrés depuis plus d'un an ou de demandes déposées depuis 2008 pour le Var et les Bouches-du-Rhône.

La prise de conscience des dégâts irréversibles occasionnés à l'environnement s'est nettement accélérée récemment principalement suite à la diffusion d'un film documentaire « Gasland » et la publication par le New York Times de données confidentielles produites par l'agence de protection de l'environnement américaine sur les dangers sanitaires que fait peser sur la population l'extraction des gaz non conventionnels.

Historique des permis accordés ou en cours d'instruction :

Par arrêtés datés du 1er mars 2010, le ministère en charge de l'énergie a accordé trois permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures, sur une surface totalisant 9 672 km², dans les départements de l'Ardèche, la Drôme, le Vaucluse, le Gard, l'Hérault, l'Aveyron et la Lozère, pour des durées de 3 à 5 ans.

De plus, de nombreuses demandes de permis de recherches déclarés recevables sont en cours d'instruction, dont pour notre région :

N° demande	Nom	Date de pétition	Surface	Situation géographique
1585	BRIGNOLES	01/01/2008	6 785 km ²	VAR
1586	PROVENCE	23/10/2008	3 430 km ²	BOUCHES DU RHÔNE
1593	GARGAS	15/01/2009	3 800 km ²	VAUCLUSE
1614	GREOUX	11/02/2010	218 km ²	ALPES DE HTE PROVENCE

Ainsi qu'un permis accordé le 10 novembre 2004 pour 3 ans sur une surface de 730 km² puis prolongé jusqu'au 25 novembre 2012 sur une surface réduite de 365 km², portant sur une partie du département des Bouches-du-Rhône pour la recherche de gaz de houille dit « Permis de gaz de Gardanne ».

Le secteur concerné correspond à une grande partie du bassin de l'Arc vers le plateau de l'Arbois, soit les communes suivantes : Aix-en-Provence, Beaurecueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Cadolive, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Gréasque, le Tholonet, les Pennes Mirabeau, Meyreuil, Mimet, Peypin, Saint-Marc-Jaumegarde, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collongue, Saint Sournin, Vitrolles.

Suite aux protestations des écologistes et des élus locaux, le gouvernement a suspendu début février, la recherche et les travaux jusqu'à la fin de la première quinzaine de juin, date à laquelle sont attendues les conclusions définitives de deux rapports.

A ce jour, l'extraction du gaz de houille n'est pas intégrée dans le périmètre de ce « moratoire ».

Qu'est-ce que le gaz de schiste ?

Le gaz de schiste (shale gas en anglais) est un gaz contenu dans des roches sédimentaires argileuses, qui sont à la fois compactes et imperméables. C'est un gaz «non conventionnel», c'est à dire un gaz qui se trouve piégé dans la roche et qui ne peut pas être exploité de la même manière que les gaz contenus dans roches plus perméables. Son exploitation nécessite le plus souvent des forages et une fracturation hydraulique de ces roches profondes.

La fracturation hydraulique :

Il s'agit d'injecter à partir d'un forage d'abord vertical, entre 1 et 3 kilomètres de profondeur, puis ensuite horizontal un mélange à haute pression d'eau, de sable et de produits chimiques. Tout le long du conduit, les roches souterraines se fissurent, le gaz remonte à la surface à travers un tube en acier puis rejoint un gazoduc.

L'exploitation par fracturation hydraulique a des conséquences potentiellement majeures pour l'environnement :

- Des risques de pollution des nappes souterraines par manque d'étanchéité des forages (le risque est aggravé pour le gaz qui est par nature éruptif par rapport aux huiles plus denses) et de pollution des sols (en cas de fuite des canalisations) ;
- Une consommation d'eau élevée (15 000 à 20 000 m³ par puits), les eaux de forages récupérées (entre 20% et 70%), hautement contaminées, stockées dans des vastes bassins de décantation à ciel ouvert favorisent l'évaporation de substances volatiles entraînant une pollution chimique qui pourrait être dommageable pour la santé des populations riveraines ;
- L'utilisation par puits de plusieurs dizaines de tonnes d'additifs chimiques souvent gardés secrets, de ceux qui sont connus, plusieurs sont toxiques pour l'environnement et la santé humaine ;
- L'implantation des machines à forer et des installations connexes peut émettre du bruit et à un impact important sur les paysages ;
- Pollution atmosphérique liée à la circulation des camions nécessaires au transport de l'eau, du sable, du matériel et des additifs ;
- Tous les inconvénients de cette nouvelle forme d'exploitation industrielle d'énergies fossiles ne sont pas encore connus.

La municipalité de Pourcieux est d'ores et déjà mobilisée contre cette méthode, elle participe avec d'autres élus de notre territoire à la définition d'une position commune, une réunion publique d'information est en préparation et la délibération suivante a été adoptée à l'unanimité lors de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2011 :

« Le Conseil Municipal de Pourcieux, est conscient de la dépendance énergétique de la France, mais s'oppose :

- à la méthode d'exploitation des hydrocarbures, énergies fossiles non renouvelables, par fracturation hydraulique, qui présente des risques qui pourraient affecter de manière grave et irréversible l'environnement ainsi que des risques sanitaires particulièrement importants.
- Cette méthode entraîne une consommation d'eau exorbitante alors qu'en raison du changement climatique, les périodes de sécheresse sont plus fréquentes, et que de plus en plus d'habitants de la planète ne peuvent plus se procurer le minimum d'eau vital.

Le Conseil Municipal demande à l'État :

- De suspendre tous les permis relatifs à des forages par fracturation hydraulique, et de ne plus en délivrer jusqu'à ce que l'évolution de la technique permette une exploitation qui ne détruise pas notre environnement et qui ne dégrade pas notre santé.
- La mise en œuvre d'une politique volontariste de réduction de l'utilisation des énergies fossiles, dont l'épuisement est inéluctable. »

Un espoir ?

-Le 30 mars 2011, le président du groupe P.S Jean-Marc Ayrault a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi (n°3283) visant à interdire l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures non conventionnels et à abroger les permis exclusifs de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux, et tendant à assurer la transparence dans la délivrance des permis de recherches et des concessions.

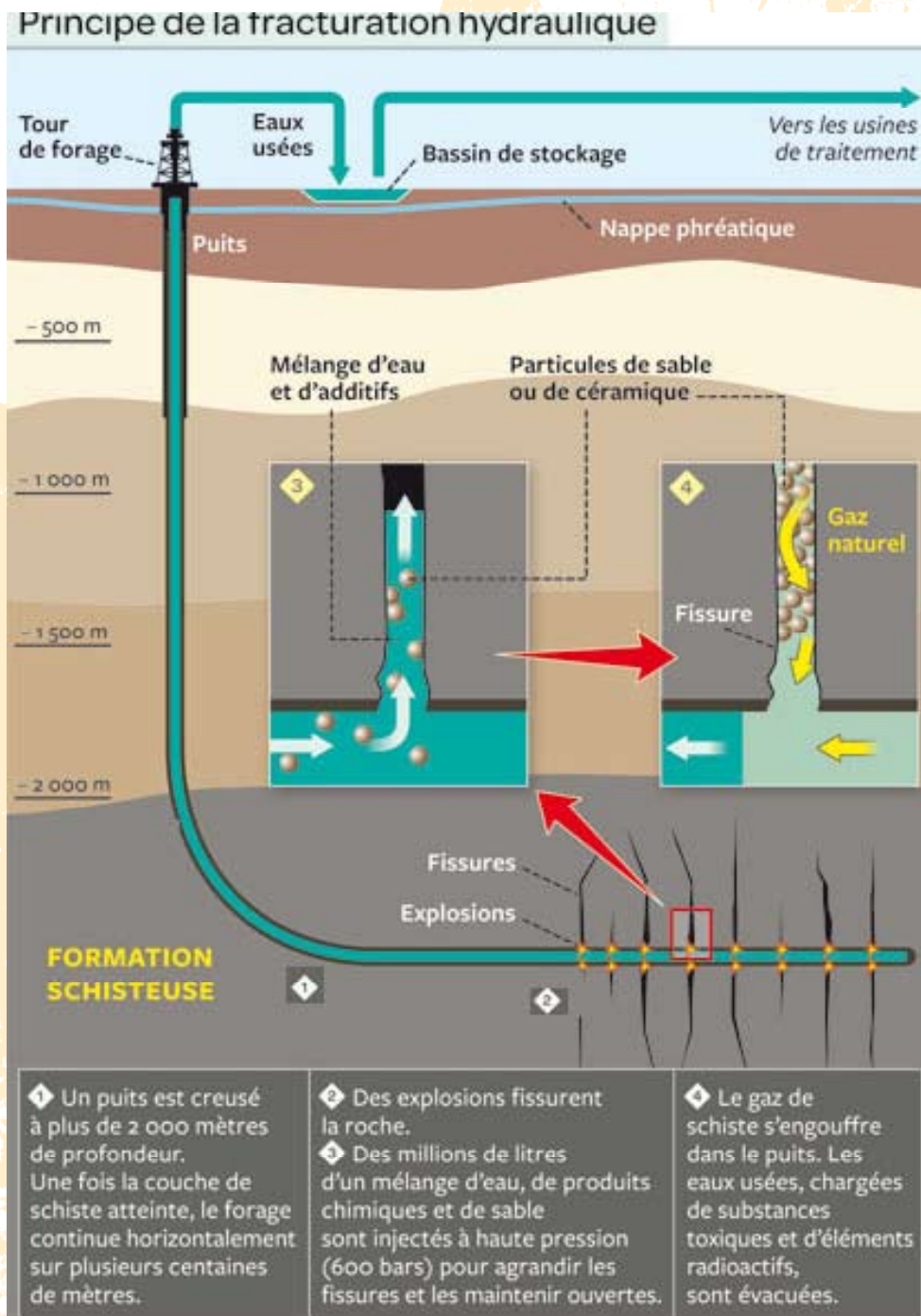
-Le 31 mars 2011, le président du groupe U.M.P Christian Jacob a déposé à l'Assemblée nationale une proposition de loi (n°3301) visant à abroger les permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures non conventionnels et à interdire leur exploration et leur exploitation sur le territoire national.

- Le 13 avril 2011 François Fillon a déclaré à l'Assemblée nationale, à propos des projets d'exploration de gaz et de pétrole de schiste, qu'il fallait «tout remettre à plat» et «annuler les autorisations déjà données», sans toutefois fermer la porte à toute possibilité d'exploitation.

A partir de mardi 10 mai : examen par l'Assemblée Nationale d'un projet de loi "Abrogation des permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures non conventionnels et interdiction de leur exploitation sur le territoire national"

Pour suivre l'actualité de ce dossier, nous vous conseillons de consulter le blog d'un collectif varois : <http://gazdeschiste-collectif-var.over-blog.com/>

C.Porzio



Travaux Quartier de la gare

Les réseaux tombent sur du dur!

Le territoire de Pourcieux est un carrefour géologique où l'on rencontre différentes sortes de calcaire, des argiles et du grès.

Le village est bâti sur un affleurement gréseux que l'on appelle localement du «safre». Cette pierre, formée d'un agglomérat de sable siliceux, est de médiocre qualité pour la construction. En effet elle se délite au contact de l'air et constitue un bien piètre rempart contre l'humidité de par sa porosité.

Par contre le grès en banc peut se révéler un redoutable abrasif pour la tête des outils de fraisage, notamment lorsque le diamètre à percer est important, comme c'est le cas dans le fonçage horizontal sous la voie ferrée.

Plusieurs outils ont été cassés et il faut se résoudre à percer de nouveaux trous de diamètres inférieurs. Cet incident va certainement occasionner un retard dans la réception des travaux du parking.

Dans les années soixante lors des travaux de réalisation du tout à l'égout; une entreprise de travaux public avait dû déposer le bilan pour les mêmes raisons.

Comme on peut le voir sur la photo ci contre prise lors de la réalisation du tout à l'égout, le matériel a beaucoup évolué! Seule reste une constante : la dureté de la couche de grès sous le village.



Une nouvelle perspective



Une nouvelle et belle perspective se dégage au fur et à mesure de l'avancement des travaux du quartier de la gare. Au premier plan se situe l'emplacement du parking. On peut voir derrière, le bâtiment de la médiathèque adossé à l'ancienne gare. Plus loin le grand espace viabilisé est destiné à de futures infrastructures (école, crèche, restaurant inter-générationnel). Au fond on aperçoit les bâtiments du nouveau lotissement.

Un territoire viticole d'exception

Les viticulteurs locaux, qu'ils soient regroupés en coopérative (Vignerons du Baou), ou qu'ils exploitent des caves privées (Château de Pourcieux, Château des Ferrages, Domaine de Vaunière), nous ont habitués à des récompenses nationales ou internationales. Dernièrement, à l'occasion du concours général du salon de l'agriculture de Paris une pluie de médailles que l'on peut qualifier d'exceptionnelle a déferlé chez les coopérateurs du Baou : 11 médailles dont 6 en or. Comme l'a souligné Olivier Nalès, Oenologue, lors des journées du millésime, c'est bien sûr le fruit d'un long travail sur le vignoble, une sélection intelligente des cépages, un investissement considérable dans les outils de vinification accompagné du savoir faire de Bruno Sivirago le nouveau caviste.



Viticulture et économie communale

Aujourd'hui la viticulture constitue toujours et encore l'activité économique majeure de la commune, qui compte un nombre important de jeunes agriculteurs, assurant ainsi une pérennité quant à la reprise des exploitations.

Une vingtaine de familles vivent de la viticulture au village mais cette activité est à faible valeur ajoutée et n'est pas d'un grand rapport pour les recettes communales (30 000 € environ pour les taxes sur le foncier non bâti).

C'est l'empreinte environnementale de l'agriculture qui marque notre territoire de manière singulière. L'agriculture par l'agencement des terres et la protection des espaces verts dans un ensemble urbain maîtrisé est pour les élus une priorité.

Il y va de notre identité et de notre bien être et il n'est pas étonnant de constater que les réactions sont vives lorsqu'il y a une menace de cet équilibre, comme pour la LGV ou l'implantation de nouvelles zones d'activité, ou encore le gaz de schiste, par exemple.

Viticulteurs ou vigneron ?

Certains diront qu'il s'agit ici d'une oiseuse question de vocabulaire. Les viticulteurs se contenteraient de cultiver la vigne et d'apporter leurs raisins à une cave coopérative et les vignerons produiraient et assureraient eux même la vinification (vitiviniculteurs).

Au début du siècle les paysans étaient soit ouvriers agricoles, soit propriétaires ou encore propriétaires exploitants. Ces derniers possédaient souvent dans leur propre maison une ou deux cuves et une cave où ils vinifiaient leur production. La piètre qualité

du produit obtenu et la dure loi de la concurrence aux mains de courtiers féroces les ont poussés à se regrouper en structures coopératives.

Dans les années 65 les viticulteurs locaux ont opté pour la qualité en entrant dans l'appellation côtes de Provence. Depuis lors les améliorations successives apportées par la mécanisation, les techniques de vinification, la sélection des cépages, le recrutement de cavistes et d'oenologues de plus en plus compétents, visent à l'excellence dans les caves privées comme dans les coopératives. Dés lors, il est bien difficile de distinguer viticulteurs et vignerons aujourd'hui, tant ils doivent satisfaire à des impératifs communs. L'image du viticulteur et du vigneron s'apparente plus à l'image de techniciens éclairés qu'à celle désuète de paysans en pantalons de velours, la bêche sur l'épaule.

Les singularités sont vraisemblablement plus à rechercher dans la gestion du marketing que dans la production et la vinification.

Un challenge pour demain.

Les progrès en matière de viticulture se sont accompagnés d'une prise de conscience environnementale. Ainsi les contraintes en matière de traitements phytosanitaires sont de plus en plus strictes. D'autre part les rejets des effluents dans l'Arc tels qu'ils sont pratiqués aujourd'hui vont être interdits.

Ainsi les producteurs de vin, qu'ils soient regroupés au sein d'une coopérative, ou qu'ils soient «indépendants» vont devoir rapidement s'adapter aux nouvelles normes concernant le lavage du matériel agricole et le traitement des boues.

Une première réunion à la mairie a permis de présenter les enjeux et faire le point sur les techniques existantes et les aides disponibles, notamment au niveau européen.

Il s'agit maintenant d'engager une étude de faisabilité.

La cave «l'Union» relookée en «Lou Baou» fêtera son centenaire l'année prochaine. L'avenir nous dira si comme par le passé «l'union fait la force» pour les vignerons et viticulteurs locaux en matière de traitement des rejets environnementaux.

Adieu Amar

Le 1er mars de nombreux viticulteurs locaux et amis ont accompagné Amar à sa dernière demeure. Entré à la cave coopérative le 15 septembre 1982, il a grandement contribué pendant près de trente ans à asseoir la notoriété de la cave, permettant ainsi de garder au village une viticulture durable et forte. Son professionnalisme avait fait de lui une personne reconnue et appréciée dans le monde viticole du département. Nous garderons aussi de lui le souvenir d'un être profondément humain et d'une grande richesse culturelle. Il aurait dû prendre sa retraite après la récolte 2011 mais la maladie en a décidé autrement.



AGENDA

Activités hebdomadaires

LES AÎNÉS RURAUX

Mercredi de 14h00 à 18h00
 Activités diverses au Foyer.
 Jeudi de 14h00 à 18h00
 Informatique

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU HAUT DE L'ARC

6 rue des Minimes 13530 Trets
 Tél : 04 42 29 40 30
 Multi sports
 le mercredi après-midi

AIDE A L'OUTIL INFORMATIQUE, INTERNET ET DANS DIVERS DOMAINES ADMINISTRATIFS

(foyer sur la place)
 mardi de 9h00 à 11h00

U.S.E.P

Le Mardi, jeudi, vendredi de
 16h30 à 17h30

LES AMIS DE LA PIERRE

Stages avec le syndicat
 intercommunal
 Tél : 04 94 72 53 83

ATLSP

salle des fêtes
 Gymnastique.
 Lundi et mercredi
 de 18h30 à 19h30:
 gymnastique douce.
 Mardi de 18h30 à 19h30

Tel 04.94.59.47.56
 a.t.s.l.p@hotmail.fr

CULTURE SPORTS ET LOISIRS

Dates des projections de
 films :
 Les vendredis,
 20 mai, 17 juin
 1 juillet
 à 21h00 salle des fêtes.

PAROISSE

Catéchisme : le mardi
 de 17h00 à 18h30
 Messe dominicale
 à 9 heures.

TENNIS CLUB DE POURCIEUX (TCP)

Le Mercredi et le Samedi
 de 9h00 à 12h00
 tennis-club-de-pourcieux
 @laposte.net

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Le mardi de 17h00 à 18h00
 Le mercredi de 10h00 à 12h00
 et de 16h00 à 18h00
 Le vendredi de 10h00 à 12h00

D.I.P.A.V.E.C

Permanence accès aux droits
 samedis 7 mai, 4 juin, 2 juillet
 10H à 12H au foyer
 06.69.00.18.47

Menaces sur l'école



L'Inspection Académique a présenté des propositions de fermeture d'une classe élémentaire à l'école de Pourcieux et la fermeture d'un poste d'enseignant dans le réseau RASED dans la circonscription de Saint Maximin.

Les parents d'élèves se sont mobilisés très tôt et une pétition de soutien circule actuellement dans le village. Nous reproduisons ici une déclaration des représentants des Parents d'élèves.

ALERTE FERMETURE DE CLASSE

CHERS PARENTS,

NOUS AVONS APPRIS LA FERMETURE D'UNE CLASSE DE NOTRE ÉCOLE À LA RENTRÉE PROCHAINE, L'EFFECTIF PROVISOIRE EST DE 123 ÉLÈVES À CE JOUR. IL EST ANNONCÉ 62 SUPPRESSIONS DE CLASSES DANS LE VAR.

CETTE FERMETURE DE CLASSE NE PERMETTRA CERTAINEMENT PLUS L'ACCUEIL DES ENFANTS DE 2 ANS ½.

NOUS SAVONS AUSSI QUE LE POSTE DE RASED (RÉSEAUX D'AIDES SPÉCIALISÉES AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ = PROFESSEUR DES ÉCOLES SPÉCIALISÉ) DONT BÉNÉFICIE NOS ÉLÈVES ACTUELLEMENT UN JOUR PAR SEMAINE, POURRAIT ÊTRE RÉDUIT À LA RENTRÉE PROCHAINE.

LA LIVRAISON DES 60 PREMIERS LOGEMENTS (LIVRÉS FIN 2011) DU LOTISSEMENT N'A PAS ÉTÉ UN ARGUMENT SUFFISANT POUR CONSERVER NOS 6 CLASSES ET CE MALGRÉ LA LIVRAISON DES 60 AUTRES LOGEMENTS EN 2012.

LORS DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 4 FÉVRIER, CES FERMETURES DE CLASSE PRESSenties ONT FAIT L'OBJET D'UNE DISCUSSION ET D'UNE ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE. UNE « MOTION DE CONSEIL D'ÉCOLE », SIGNÉE PAR LES INSTITUTRICES, M. LE MAIRE ET LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES, A ÉTÉ ADRESSÉE À M. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE, PAR COURRIER LE 17 FÉVRIER.

NOUS ENVISAGERONS D'AUTRES ACTIONS ET COMPTONS SUR VOTRE AIDE ET VOTRE SOUTIEN AFIN DE PRÉSERVER LA QUALITÉ D'ENSEIGNEMENT DANS NOTRE ÉCOLE.

LES REPRÉSENTANTS DES PARENTS D'ÉLÈVES.

Motion du conseil municipal

Le Conseil municipal dans sa séance du 18 avril après en avoir délibéré : S'oppose fermement à la suppression du poste d'enseignant. Demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie de reconsidérer le dossier. En effet, une fois fermée, il sera difficile de faire rouvrir la classe, même si, comme prévu pour les prochaines années, les effectifs sont en forte progression. Demande également que soit maintenu intégralement le nombre d'heures effectuées par l'enseignante du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) au sein de l'école de Pourcieux, car elle joue un rôle primordial dans la réussite de tous les élèves et en particulier ceux de notre commune rurale.

Pré inscription pour l'année scolaire 2011/2012.

Les inscriptions peuvent se faire en mairie dès maintenant. Il convient de retirer un dossier d'inscription ou de le télécharger sur le site de la mairie www.pourcieux.fr, puis de le rapporter en mairie. Un rendez-vous avec madame la directrice pourra être pris lors du dépôt du dossier.

N.B Il ne s'agit que d'une pré inscription, qui devra être ensuite confirmée en fonction des effectifs.

Joyeux carnaval à l'école.

A l'école communale l'après midi du 26 mars a été consacré au carnaval.

Petits et grands, accompagnés des maîtresses et de nombreux parents ont défilé costumés, un ballon à la main, dans les rues du village, pour se regrouper sur la place Victor Chavet. Beaucoup de couleurs et d'animation dans ce joyeux cortège qui sous une pluie de confettis multicolores a passé en revue les grands classiques : les Schtroumpfs, Tintin sans Milou, plusieurs petites fées, de jolis clown, de belles fleurs et de beaux papillons, il y avait même deux «Cetelem» verdoyants à souhait.... Les enfants se sont ensuite regroupés au fond de la place pour éviter que les ballons ne s'accrochent aux branches des platanes et ont lâché leurs ballons après avoir chanté un émouvant «adieu paure Carnaval» venu de la nuit des temps. Le cortège s'est ensuite reformé pour rejoindre la cour de l'école où tout le monde a dégusté les gâteaux confectionnés par les parents.



Carnaval : une tradition bien ancrée à Pourcieux

Plus de soixante ans séparent ces deux photos, prises au même endroit, pour la même occasion. Sur la seconde image, Calamentran, le roi du carnaval brûle sur la place après avoir été accusé de tous les maux de la terre et condamné à mort. La foule entonnait alors la chanson «paure carnaval». Au moyen âge et sous l'ancien régime, les trois jours de liesse populaire qui précédaient l'entrée en Carême constituaient une véritable soupape de sécurité. En effet, tout ou presque était permis, le maître devenait valet et le valet devenait maître. Bien sûr, après que carnaval soit brûlé tout redevenait comme auparavant et l'ordre était rétabli. C'est pour cela que les paroles de la chanson provençale sont très tristes en définitive. «Toi tu t'en vas en fumée mais moi je reste pour manger la soupe à l'ail», c'est à dire pour continuer à vivre dans la peine et la privation. Aujourd'hui la fête de carnaval est devenue une fête pour les enfants et c'est tant mieux mais merci du fond du coeur aux enseignants de raviver ce lien avec le passé notamment avec la chanson «Pauvre Carnaval».

Chante moi une planète

Les élèves de Mme Chapelle (CM2) vont clôturer leur fil rouge de l'année (l'astronomie) par un spectacle le 27 mai. Après avoir minutieusement préparé leur sortie à Saint Michel l'Observatoire (voir édition précédente), les jeunes écoliers sont revenus de leur voyage avec un projet poétique : chanter les planètes. Pour ce faire, guidés par leur maîtresse et M. Onnis, intervenant de l'école de musique, ils se sont inspirés de l'oeuvre d'Antoine de Saint Exupéry, «Le Petit Prince», mise en musique par Richard Cocciante.



Une fin d'année animée.

De nombreuses animations sont prévues pour toutes les classes en ce dernier trimestre. Rencontres danses traditionnelles à Rians le 9 juin (GS/CP CE1/CE2), Rencontres cirque à Tavernes le 19 mai (TPS/PS/MS) Sorties à Marineland Antibes le 19 juin pour les classes maternelles. Sortie mer à La Londe le 17 juin (GS/CP et CE1 CE2). Sortie à Toulon également le 17 juin pour les CE2/CM1

La fête de fin d'année aura lieu le 24 juin avec un repas des parents d'élèves dans la cour de l'école. Ce sera l'occasion d'assister à un spectacle intitulé «Chants du monde» donné par les CE2/CM1 dans le cadre du projet théâtre et musique avec les intervenants de l'école de musique M. Onnis et M. Godin.

AGENDA

COMMÉMORATION DE
L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945
SUIVIE DU PIQUE NIQUE
TRADITIONNEL

DIMANCHE 5 JUIN
VIDE GRENIERS

C.C.F.F. DE POURCIEUX :
18 JUIN
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
À LA SALLE DES FÊTES

Le Maire, Le Conseil Municipal, L'Association des Anciens Combattants,
vous invitent à commémorer le 66ème anniversaire de l'Armistice,
Dimanche 8 mai 2011

11h30 : Dépôt de Gerbes au Monument aux Morts (départ de la Mairie)
12h15 : Apéritif sur la place, 13h00 : Traditionnel Pique-Nique.

Pourcieux en fête

La fête locale se déroulera les 7,8,9 et 10 juillet 2011.

Au programme concours de boules, exposition à la salle des fêtes, retraite aux flambeaux, grand loto, bals avec les orchestres "les Coureurs d'Océan" et "Citizen's Band". Clôture des festivités par le traditionnel aïoli et les lasagnes.

Animation sportive, spécial filles

Mesdames, que vous soyez adhérentes ou non, le tennis club de Pourcieux vous propose de découvrir gratuitement le multisport samedi 14 mai 2011 de 14h à 17h, sur le terrain de tennis.

Activités proposées : Hockey, Ultimate, Stretching, Squash, Tennis... (matériel fourni) Bonne humeur et après-midi conviviale garantie autour d'une pause gourmande offerte par le tennis club de Pourcieux. Renseignements et inscription auprès de Fabienne au 06 63 06 88 74

Informations pratiques

Impôt sur le revenu : les dates de déclaration à retenir :

La date limite de dépôt de la déclaration «papier», actuellement en cours d'envoi, est fixée au lundi 30 mai 2011 (minuit). A compter du mardi 26 avril 2011, les contribuables ont la possibilité de déclarer leur revenu sur «www.impots.gouv.fr».

Les contribuables ayant choisi de faire leur déclaration en ligne bénéficient d'un délai supplémentaire pour le faire, en fonction de leur lieu de résidence (département) :

- le jeudi 9 juin 2011 à minuit pour les départements numérotés de 1 à 19,
- le jeudi 16 juin 2011 à minuit pour les départements numérotés de 20 à 49,
- le jeudi 23 juin 2011 à minuit pour les départements numérotés de 50 à 97.

Recherche de documents.

Dans le cadre de la célébration du centenaire de la cave coopérative au cours du printemps 2012, la cave recherche des objets, outils, documents (photos, cartes postales, articles...), témoignages ou anecdotes en lien avec la viticulture, le village, la vie quotidienne ou la révolte des vigneronnes de 1907. Ces informations seront remises en forme et feront l'objet d'une exposition et d'une projection vidéo. Les documents seront numérisés de manière à protéger les originaux. Si vous souhaitez contribuer, merci de contacter la cave coopérative.

Joies et peines (depuis la parution du dernier bulletin)

Ils ont vu le jour :

Ezio, André, Claude SAGNIERES né le 14/12/2010
Bryan, Adrien, Jean LUCAS né le 12/01/2011
Colyne MARINO née le 4/02/2011
Caïs AZERI né le 27/02/2011

Gabrielle, Emilia, Christine, Carine BRANDI, née le 15/03/2011
Kris, Emile, André PALUSSIÈRE, né le 19/03/2011
Justine, Tiphaine GIRAL née le 5/04/2011

Elle nous a quittés :

Janny MARTEL, le 24/03/2011

Le Comité des Fêtes
83470 Pourcieux
Hôtel de Ville
Contact : 04 94 78 57 82
06 12 62 16 31

POURCIEUX

Samedi 28 Mai

Soirée

Dîner spectacle
avec les

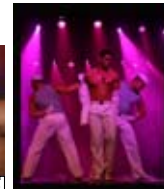
à la Salle des Fêtes,
à partir de 20h00

Menu :

Paella
Salade,
Fromages,
Dessert,
café,
Vin rouge et rosé



Body Exciting



Animée par "STEF"

Inscriptions :

au Foyer sur la place : Du Mardi 24 au Jeudi 26 mai : de 10 h 00 à 12 h 00
à la mairie : 04 94 78 02 05

par téléphone : 06 12 62 16 31 - 06 81 91 56 48 - 06 77 60 42 14

Participation : * Adultes 24 €,
* Enfants accompagnés jusqu' à 10 ans : 10 €,

Le Comité des Fêtes décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident